

Prolongement dun an de la convention SNAV-SNCF

Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)
Vendredi, 13 Juillet 2012 00:00 -

SNCF et SNAV ont décidé, d'un commun accord, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2013 la Convention définissant les conditions de distribution de l'offre SNCF en Agences de Voyages, signée le 14 décembre 2009.

Les modifications importantes liées à la mise en oeuvre d'un modèle qui permet de mieux rémunérer les Agences de Voyages les plus contributives aux axes stratégiques de SNCF Voyages, ainsi que le contexte de ralentissement économique qu'elles subissent, ont conduit respectivement SNCF et SNAV à exprimer leur souhait d'une stabilité des conditions en vigueur et à ne pas dénoncer la Convention actuelle.

[en savoir plus](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Prolongement dun an de la convention SNAV-SNCF](#)